

**urchimag**  
s technologies de l'information



# GUIDE PRATIQUE



• **manager et développer  
son service infodoc...**



michel remize

polyvalence

Carole Guelfucci

# « la documentation est un état d'esprit »

**Archimag. Quelle est votre fonction et comment la pratiquez-vous au quotidien ?**

Carole Guelfucci. Je suis responsable de la documentation et webmaster pour le cabinet Bignon Lebray & Associés (BLA), où cent quinze avocats et juristes travaillent sur quatre sites géographiques – Paris, Lyon, Lille et Aix-en-Provence.

Moi-même basée à Paris, je m'occupe de gérer les abonnements et les acquisitions pour tous les sites ainsi que les recherches – en jurisprudence, doctrine, législation, modèles – de l'ensemble des avocats et juristes. Etant seule documentaliste, je concentre mon énergie sur quelques produits documentaires, comme une revue des sommaires, des dossiers thématiques, une base de modèles internes – sorte de knowledge management –, une base bibliographique des ouvrages disponibles à Paris et une diffusion sélective de l'information en fonction des demandes.

Parallèlement à ces activités traditionnelles de documentaliste, je suis webmaster des sites intranet et internet du cabinet. J'effectue leur mise à jour quasi-quotidienne et j'assure l'interface avec nos prestataires informatiques externes pour définir ensemble les évolutions ou corrections à apporter aux sites.

Le site internet est un outil de présentation du cabinet, de ses membres, de ses départements et surtout des manifestations organisées par les avocats – conférences, formations, petits-déjeuners. On couvre de l'annonce jusqu'à la publication d'articles ou de supports concernant l'événement.

Quant au site intranet, il sert aussi à présenter le cabinet à ses membres. Mais l'accent est mis sur le fonctionnement. On y retrouve les productions de tous les services concourant au bon fonctionnement de l'entreprise : les ressources humaines, les services administratifs et financiers, le service informatique, le service communication, le service documentation. Chaque année, je suis aidée par une stagiaire étu-

diane en droit qui vient plusieurs fois par semaine, principalement pour effectuer les mises à jour des collections juridiques et pour m'assister dans la gestion quotidienne du service.

**Comment êtes-vous devenue documentaliste juridique, puis webmaster et membre du comité de direction ?**

J'ai toujours voulu être documentaliste. Cela remonte à l'enfance, d'où mon choix d'une formation courte accessible immédiatement après le baccalauréat, en l'occurrence un DUT. Cependant, une fois mon diplôme en poche, je me suis trouvée trop jeune – j'avais vingt ans – pour entrer directement dans la vie active. J'ai donc considéré profitable de perfectionner mon anglais en séjournant à l'étranger. J'ai bénéficié de la possibilité de partir une année comme maître-assistante de français dans un collège de garçons en Angleterre. Puis, grâce à une équivalence, j'ai repris mes études de documentaliste au niveau licence en passant un an à l'université de Loughborough. On m'a conseillé de poursuivre par un master. Mais mon contrat avec l'Angleterre était rempli, j'avais hâte d'entrer dans la vie active en France. Je me voyais intégrer un poste de documentaliste dans une entreprise industrielle du secteur cosmétique, agroalimentaire ou télécom. La documentation juridique est ainsi une opportunité qui s'est présentée à moi, pas une véritable vocation au départ, même si je reconnais qu'elle cadre à merveille avec ma personnalité.

J'ai commencé par un poste d'assistante-documentaliste au cabinet d'avocats Deloitte & Touche. La maîtrise de l'anglais constituait un sérieux atout, car plusieurs avocats d'origine états-unienne ou étrangère ne s'exprimaient qu'en cette langue. A ce jour, l'anglais me sert moins ; il reste utile pour certaines recherches et la traduction anglaise de notre site internet. Par contre, en matière de documentation juridique, si l'expérience compte, la compréhension



des bases du droit des affaires reste indispensable. L'idéal est de posséder la double compétence, à savoir un diplôme juridique et une formation de documentaliste. Dans mon cas, j'ai suivi des cours du soir en droit des affaires au Cnam pendant un an, afin de conforter des acquis liés uniquement à l'expérience et d'améliorer ma compréhension de la problématique des recherches juridiques confiées par les avocats.

Arrivée chez BLA en 1995, on me présentait souvent comme la bibliothécaire, par assimilation avec le lieu où je travaillais. En mettant en place des outils et des produits documentaires, j'ai très vite repris le titre de documentaliste qui m'était cher. Lorsque internet est arrivé au cabinet, j'étais la seule à disposer d'un modem et d'une connexion en bibliothèque. Dès que l'accès à internet s'est généralisé, j'ai immédiatement compris l'intérêt de mettre en ligne une page HTML pour aiguiller les avocats dans leur recherche sur les premiers sites du web juridique. Au départ, je proposais des marque-pages juridiques institutionnels ou personnels. Ce répertoire a grossi au point de devenir un intranet. Parallèlement, le cabinet a souhaité ouvrir un site internet. Du fait de mon expérience en tant que webmaster d'un petit site internet personnel et de mon intérêt pour les nouvelles technologies, j'ai participé aux projets internet et intranet.

Après une réorganisation du cabinet, les responsables de services se sont intégrés au comité de direction sous l'autorité de notre directeur général. Le comité facilite les échanges entre les services. Par exemple, la documentation collabore fréquemment avec l'informatique et la communication. Les projets concernant plusieurs services, comme les sites, se réalisent dorénavant en commun.

#### **Avec le recul du temps, quelles leçons tirez-vous de votre parcours ?**

Aujourd'hui, lorsque je regarde en arrière, ce n'est pas tant les études de documentaliste ou telle ou telle formation complémentaire – anglais et droit dans mon cas – qui me semblent importantes. Pour moi, la documentation est un état d'esprit : une curiosité intellectuelle en éveil permanent, un goût prononcé pour l'ordre, le rangement et la rigueur – particulièrement dans le cadre juridique –, la volonté de servir les utilisateurs. Evidemment, le droit évoluant sans cesse, il convient d'actualiser ses connaissances juridiques continuellement, pour agir tout aussi aisément avec un avocat débutant que face à un avocat très spécialisé.

#### **Justement, en ce qui concerne les multiples évolutions et la complexité croissante de votre**

## **Carole Guelfucci**

### *son parcours de documentaliste juridique*

Responsable du service documentation et webmaster chez Bignon Lebray &

Associés depuis 1995, elle s'occupe des bibliothèques des bureaux à Paris,

Lyon, Lille et Aix-en-Provence, soit un fonds documentaire de plus de cinq

cents abonnements. Elle gère plusieurs bases de données documentaires,

dont une base bibliographique et une base de modèles, ainsi que les sites

intranet et internet du cabinet.

De 1992 à 1995, elle a occupé le poste de documentaliste au sein du

département juridique et fiscal de Deloitte & Touche – devenu TAJ.

Elle a augmenté sa formation de documentaliste (DUT de l'université de

Tours, 1990), avec deux ans d'études en Grande-Bretagne (Cambridge

Proficiency, 1991, et BA in Librarianship Studies, 1992) et des cours du soir

en droit des affaires (Paris, Cnam, 1997).

Elle est membre actif de deux associations professionnelles : l'ADBS, dans son

groupe juridique, et Juriconnexion.

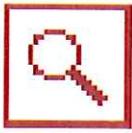
📧 [cgulfucci.free.fr/html/pro.htm](mailto:cgulfucci.free.fr/html/pro.htm)

#### **métier, comment y faire face au mieux ?**

Devant les évolutions technologiques, c'est à mon sens un devoir pour les professionnels de notre domaine de se tenir à jour par tous moyens, revues informatiques et professionnelles, pratique personnelle, séminaires. Certes, on ne prétend pas mettre en place soi-même toutes les bases de données ou sites d'une entreprise. Mais on doit être capable d'avoir une discussion d'égal à égal avec un informaticien interne ou un prestataire informatique extérieur à l'entreprise. De même, la formation des utilisateurs joue un rôle de plus en plus important. Car les sources électroniques se multiplient et les utilisateurs n'ont pas toujours le temps ou l'envie d'apprendre à s'en servir.

A l'heure des moteurs de recherche surpuissants – Google prendra-t-il la place des documentalistes ? –, il me semble difficile de se cantonner aux traditionnelles activités du métier. Dans le passé, les bases de données étaient accessibles *via* serveur sécurisé ou Minitel uniquement par l'intermédiaire des documentalistes. Désormais, nos avocats exécutent des recherches sur les sites internet gratuits ou payants. Ils réclament de la formation ou de l'assistance pour le maniement des outils, mais ils font preuve d'une grande autonomie. Voilà un grand progrès : plus besoin d'attendre le documentaliste si





## le cabinet Bignon Lebray & Associés

*Une politique documentaire solide depuis sa création, au service de l'entreprise et des collectivités publiques.*

Bignon Lebray & Associés est un cabinet d'avocats d'affaires entièrement dédié à l'activité de l'entreprise et des collectivités publiques.

Il assiste ces acteurs de la vie économique en conseil et en contentieux tant au plan national qu'international.

Il se compose d'une équipe pluridisciplinaire de cent quinze avocats et juristes, de cultures et de formations très variées, avec des expériences professionnelles acquises à la fois en France et à l'étranger.

BLA intervient notamment en droit des sociétés, fusions et acquisitions, droit boursier, droit bancaire, droit fiscal, droit social, droit immobilier, droit public et droit de l'environnement, droit de la propriété intellectuelle, des nouvelles technologies et de la communication, droit de la concurrence et de la distribution, droit des contrats, droit des entreprises en difficulté et droit pénal des affaires.

Le cabinet est présent à Paris, Lyon, Lille et Aix-Marseille.

Il pratique une politique documentaire depuis sa création, avec un service documentation géré en permanence par une personne employée spécifiquement pour cette mission. De ce fait, le cabinet dispose d'un fonds documentaire complet et relié depuis de nombreuses années.

Ceci fournit un sérieux avantage en terme de recherches juridiques.

Bignon Lebray & Associés représente en France le réseau international Meritas, formé par deux cents cabinets d'avocats répartis dans soixante-dix pays.

- • • l'on décide de conclure sur un dossier un dimanche après-midi ou un soir bien au-delà des heures de bureau. En contrepartie, le documentaliste craignant devenir moins indispensable, gagnera à ajouter des cordes à son arc. Les juristes-documentalistes peuvent enrichir leur fonction avec l'aspect knowledge management. Certains documentalistes se chargent également de la communication du cabinet lorsque cette fonction n'existe pas au sein de leur structure. Les uns se spécialisent dans la veille, facilitée désormais par le web 2.0, d'autres assurent à juste titre le poste de webmaster, d'autant plus que le fonctionnement d'un site dynamique s'apparente à celui d'une base de données. Cette dernière tâche illustre parfaitement comment le goût pour les nouvelles technologies peut se développer chez soi et trouver une application dans le milieu professionnel. Le webmaster du dimanche et le blogueur passionné acquièrent des compétences devenant un jour fort utiles au bureau.

### **Forte de toutes ces réflexions personnelles, quels conseils offririez-vous aux étudiants et aux débutants de la profession ?**

Pour les jeunes documentalistes, le contexte actuel doit inspirer l'ambition de porter plusieurs casquettes : documentaliste, knowledge manager, responsable communication et webmaster. Ici comptent surtout l'intérêt réel pour le métier, puis les expériences significatives et cohérentes, notamment dans les stages ou les projets réalisés pendant les études.

La documentation juridique est un débouché valable en région parisienne. Le monde du droit des affaires évolue en permanence. Tous les ans, il y a des créations, des fusions ou des scissions chez les cabinets d'avocats. Les coûts de la documentation papier et électronique restent tellement énormes, qu'au-delà d'un certain nombre d'avocats, il devient rentable d'embaucher un documentaliste apte à exploiter au mieux le fonds documentaire.

En dehors de la nécessaire curiosité intellectuelle et technologique, ma recommandation irait dans le sens de rester au contact de ses pairs. Une chance pour nous en documentation juridique, deux associations très actives et complémentaires, ADBS Juridique (Association des professionnels de l'information et de la documentation) et Juriconnexion, nous offrent des listes de diffusion et des manifestations. L'ADBS Juridique organise ses activités autour de la visite de centres de documentation juridiques privés ou publics et des retours d'expérience sur des outils et des bonnes pratiques. Juriconnexion se spécialise plutôt dans les négociations avec les éditeurs juridiques et sur les nouvelles technologies. La documentation juridique constitue un milieu réduit, prévisiblement hermétique du fait de la confidentialité des dossiers traités. Ceci n'empêche pas une réelle solidarité entre documentalistes juridiques. Il ne faut pas hésiter à tirer profit de l'expérience des collègues documentalistes juridiques : la plupart des problématiques restent communes d'une structure à l'autre.